Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

Impacts de la période de crise du carburant sur les droits fondamentaux des haïtiens et haïtiennes

Septembre-octobre-novembre 2022

Publié le 24 novembre 2022

I- MISE EN CONTEXTE

Depuis un certain temps Haïti fait face à une crise multidimensionnelle (sociopolitique, économique). L'une des conséquences de cette crise est l'insécurité chronique qui s'intensifie au rythme de la défaillance des structures étatiques. En effet, la désintégration des institutions publiques va de pair avec la montée en puissance des gangs armés dans différents départements géographiques du pays dont l'Ouest, l'Artibonite, le Nord-Ouest…Ces groupes de gang et groupes armés s'organisent de plus en plus, ils se renforcent pour être puissants. Ils s'affrontent pour le contrôle de plusieurs zones du pays. Ainsi, ils terrorisent sans contrainte, les membres de la population. Les victimes en sont nombreuses. Plus de 100 000 personnes auraient été déplacées depuis juin 2022, en raison des violences que connait le pays. Cette information a été relayée dans un communiqué publié par le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Haïti, le 16 novembre 2022[1].

D'un autre côté, la majorité de la population croupit dans la misère, on estime à plus de 4,7 millions le nombre d'haïtiens et haïtiennes (presque la moitié de la population), qui connaissent un niveau élevé d'insécurité alimentaire. Suite à la décision du gouvernement d'augmenter les prix des produits pétroliers de 128%, tandis que les chiffres indiquaient un taux d'inflation de 30.5 % pour le mois de juillet 2022, des vagues de protestations ont eu lieu dans plusieurs villes du pays dont la capitale. Des émeutes, des manifestations émaillées de violences, des scènes de pillages ont été enregistrées partout.

Le lundi 19 septembre 2022, la coalition des gangs de « *G9 an fanmi et alye…* » dirigée par l'ancien policier Jimmy Cherizier, a décidé de bloquer le terminal Varreux où les 70 % des produits pétroliers sont stockés. Ce blocage a paralysé presque tous les secteurs d'activités et a aggravé davantage la situation catastrophique des droits de la population. Ce présent document est un rapport d'observation qui rend compte de l'impact de ce blocage sur les droits humains fondamentaux : sécurité, justice, manifestation, éducation, santé, migration. Il combine les

[1] https://lenouvelliste.com/article/239015/haiti-cherche-1456-millions-de-dollars-pour-combattre-lepidemie-du-cholera-et-dautres-urgences-humanitaires

informations provenant des rapports de monitoring hebdomadaire de Défenseurs Plus (de sources médiatiques, directs et indirects), des informations des animateurs-trices de terrain directement en contact avec des témoins de plusieurs faits, et aussi des données fournies par d'autres institutions nationales et internationales.

I. INSÉCURITÉ

Suite à l'augmentation des prix des produits pétroliers, les protestations populaires ont provoqué une paralysie de presque tous les principaux secteurs d'activités du pays. La situation s'est aggravée à partir du lundi 19 septembre 2022 où les groupes armés de la coalition G9 ont bloqué la voie d'accès du terminal Varreux en défiant les forces de l'ordre qui tentaient de reprendre le contrôle de ce dernier. Cette démonstration de force des gangs renforce la thèse selon laquelle Haïti est incapable de trouver une solution interne à la crise sécuritaire. Du coup, lors de la 77^{e} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le ministre des affaires étrangères s'est prononcé au nom du gouvernement haïtien en demandant le « déploiement d'une force armée spécialisée, en quantité suffisante » pour stopper les actions criminelles.

Depuis, les cas d'enlèvement, de disparition, d'assassinat, de viol, et de torture se multiplient, certaines victimes sont des enfants. La guerre des gangs fait rage à Cité Soleil, et la population civile reste la principale victime. Parallèlement, les troupes de Vitel'Homme Innocent qui opère à Tabarre (Torcel) et d'autres zones avoisinantes, ceux de Ti Makak à Laboule 12 (Desiré, Grenier, Desrivères) ont continué de commettre des atrocités à l'encontre de la population civile. À Canaan, bidonville située au nord de la capitale, les gangs tuent, pillent, violent. À Petite-Rivière de l'Artibonite, la situation n'est pas différente. Les conflits entre les groupes armés ont fait plusieurs victimes. Le maire de la commune, Dort Lereste, a dressé un bilan approximatif de la situation en affirmant qu'entre le jeudi 9 novembre et le vendredi 10 novembre, au moins quatorze (14) personnes ont été exécutées à Petite-Rivière de l'Artibonite et 15 maisons ont été

incendiées[2]. Seulement pour le mois d'octobre Défenseurs Plus a enregistré environs de 67 cas d'assassinats et 47 cas de kidnapping[3].

Les efforts consentis par l'institution policière sont très limités. Certains agents se plaignent du manque de matériels alors que les bandits disposent d'arsenal et de munitions qui dépassent de loin ceux dont dispose la Police Nationale d'Haïti (PNH). D'après l'observation de Défenseurs Plus, malgré les éléments factuels qui témoignent de l'aggravation alarmante de la situation, aucune décision ne montre un quelconque renforcement adéquat de la PNH en termes d'organisation efficiente des ressources humaines et matérielles disponibles.

II. JUSTICE

Le blocage du pays depuis plus de deux (2) mois, où les citoyens/citoyennes n'avaient plus accès au carburant comme bien utile aux services quotidiens, avait des répercussions sur l'appareil judiciaire haïtien. Les portes de plusieurs Cours et tribunaux de la République ont été fermées ou endommagées. Au cours de cette période, plusieurs arrestations illégales ont été perpétrées par certains commissaires de Gouvernement et policiers. À cela s'ajoute, l'incendie de plusieurs bâtiments publics et privés dont les institutions judiciaires qui n'ont pas été pas épargnées. Tel est le cas du palais de justice de Petit-Goâve le 14 septembre 2022 qui a été incendié par des manifestants en colère contre la montée du carburant. Défenseurs Plus attire l'attention sur les pratiques d'attaques perpétrés sur les bâtiments de justice, nombreux dossiers sont détruits alors que la liberté ou l'arrestation de plusieurs personnes en dépend. Par ailleurs, la cérémonie de la rentrée judiciaire n'était pas organisée, faute de président et d'autres magistrats à la Cour de cassation.

Le dysfonctionnement du système judiciaire est en partie responsable de la mort de plusieurs détenus dans les prisons civiles. Défenseurs Plus a déploré la mort de près d'une centaine de détenus dans les prisons civiles de Port-au-Prince, Croix-des-Bouquets, Petit-Goâve, Jacmel

[2] https://lenouvelliste.com/article/239011/violence-armee-a-petite-riviere-de-lartibonite-la-population-face-a-la-terreur

[3] Rapport de monitorings de Défenseurs Plus pour le mois d'octobre.

durant les mois d'août, de septembre et octobre[4]. Les décès sont dus à la malnutrition et des maladies chroniques liées au manque d'hygiène dans le système carcéral, aussi aux maltraitances infligées aux détenus. De plus, il a été rapporté une accélération des cas de décès liés à la recrudescence du choléra à la prison civile de Port-au-Prince. Malgré ces atrocités enregistrés dans les prisons, il n'a pas paru aux acteurs judiciaires d'organiser des assises urgentes. Le quasi-blocage du pays pendant environ trois (3) mois avait en effet de sérieuses répercussions sur l'appareil judiciaire haïtien. Par ailleurs, le chef du gouvernement de facto continue son processus à nommer des acteurs au pouvoir judiciaire en dehors des prescrits de la constitution.

III. MANIFESTATION

Le premier ministre Ariel Henry s'est adressé à la nation les 11 et 18 septembre 2022. Ses communications ont occasionné des vagues de protestations. En effet, durant deux (2) semaines, les rues de la capitale et celles des villes de provinces ont été la scène d'expression de manifestations populaires : des rues bloquées, de pneus enflammés, des pillages dans les villes de Jérémie, des Cayes, des Gonaïves, de St Marc, de Hinche, entre autres… Défenseurs Plus a observé une agressivité des forces de l'ordre lors des différentes manifestations populaires[5]. Cette situation a causé la mort d'environ dix (10) personnes dans les différentes régions du pays, dont le jeune Widley Veron, deuxième lauréat national des derniers examens d'État, assassiné sauvagement sur la route de l'aéroport le jeudi 15 septembre 2022. De plus, il y a eu aussi des cas de victimes par balles réelles, en caoutchouc ou à armes blanches dans les manifestations de Port au Prince, des Cayes, des Gonaïves et de Jacmel. Défenseurs Plus rappelle que les citoyens/citoyennes sont en colère parce qu'ils/elles ne sont pas traités/es comme des humains.

---

[4] Voir la note de Défenseurs Plus sur la situation *L'urgente nécessité d'organiser des audiences spéciales en vue de réduire le nombre de détenus (es) dans les prisons haïtiennes.* Publié le 19 octobre. En ligne < https://defenseursplus.org/lurgente-necessite-dorganiser-des-audiences-speciales-en-vue-de-reduire-le-nombre-de-detenus-es-dans-les-prisons-haitiennes/>

[5] Voir la note de Défenseurs Plus, *Le collectif Défenseurs Plus salue les dernières protestations populaires et appelle à la concertation pour une solution durable à la crise sociopolitique haïtienne*. **Publié le 23 septembre 2022. En ligne** <https://defenseursplus.org/le-collectif-defenseurs-plus-salue-les-dernieres-protestations-populaires-et-appelle-a-la-concertation-pour-une-solution-durable-a-la-crise-sociopolitique-haitienne/>

Alors le problème n'est pas les manifestions mais le non-respect des droits fondamentaux qui les provoque.

IV. MIGRATION

Pendant cette période, la situation migratoire haïtienne n'a pas changé. En fait, les déportations massives des haïtiens/haïtiennes de la République dominicaine ont augmenté. Selon les chiffres du Groupe d'Appui aux Rapatriés et Refugiés (GARR), pour le mois de septembre, un total de 12 862 haïtiens et haïtiennes ont été rapatriés dont 8 711 hommes, 2 885 femmes incluant 205 femmes enceintes, 768 garçons et 568 filles[6]. Au cours des vagues de migration entamés par les haïtiens/haïtiennes fuyant le sol national, plusieurs accidents maritimes ont eu lieu. Le 29 septembre 2022, une pirogue transportant neuf (9) migrants haïtiens sur la rivière Guayambre au niveau Del paraiso, a fait naufrage à Honduras. Deux (2) d'entre eux ont été portés disparus et le corps inerte d'un enfant âgé de deux (2) ans a été retrouvé[7] ».

Pour le mois d'octobre, la Direction Générale de la Migration a annoncé que plus de 5 000 citoyens haïtiens ont été expulsés en l'espace d'une semaine. Ces ressortissants résidaient sur le territoire voisin illégalement et ont été refoulés dans leur pays après leur arrestation[8]. Le porte-parole de la présidence dominicaine, Homero Figueroa, a publié ces données de l'entité, qui établissent que 18 107 ressortissants haïtiens ont été renvoyés dans leur pays au cours du mois de septembre 2022 et 22 656 en octobre 2022. Par ailleurs, le service de l'immigration portoricaine a arrêté le week-end du 21 au 23 octobre 2022, 54 migrants qui tentaient de rentrer sur leur territoire. Ces gens, sans documents de voyage légaux était à bord d'un petit bateau à moteur de 10 mètres de long. Le groupe était composé de 54 personnes, dont 47 hommes, 5 femmes et 2 mineurs[9]. Quelques jours avant, ils ont arrêté une centaine de personnes qui est majoritairement haïtiens.

---

[6] Haïti-migration : Rapatriement massif des haïtiens pour le mois de septembre 2022 - NetAlKole Media - Restez connectés aux actualités

[7] Plus De 5 000 Haïtiens Expulsés De La République Dominicaine En Une Semaine (tripfoumi.com)

[9] https://haitinews2000.net/35500/des-migrants-haitiens-a-bord-dun-petit-bateau-arretes-a-porto-rico/

Au début du mois de novembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés a demandé aux États membres, de stopper les déportations des ressortissants haïtiens en raison de la situation de crise aigüe qui menace la population haïtienne[10]. Tout de suite après, soit le 12 novembre 2022, la police frontalière de la république dominicaine a annoncé avoir arrêté 57 haïtiens sans papiers à Elías Piña. Après leur arrestation, ils ont été remis aux autorités compétentes pour les suites nécessaires[11]. L'État dominicain a rejeté catégoriquement la demande de l'ONU. Les agents de l'immigration s'acharnent avec racisme, sur les haïtiens/haïtiennes qui se retrouvent sur le territoire dirigé par le président Luis Abinader. Les autorités dominicaines ont annoncé plus de 60 mille personnes expulsées vers Haïti durant les trois (3) derniers mois.

V. ÉDUCATION

Si la fin de l'année académique 2021-2022 a été bouleversée par des crises, cette nouvelle année scolaire 2022-2023 n'a même pas débuté, et ce, jusqu'à ce mois de novembre 2022. En effet, elle a plus d'une fois été reculée. Dans un premier temps, le ministère de l'éducation nationale a reporté la date d'ouverture des classes prévue pour le 6 septembre au 3 octobre 2022 en raison de la crise économique avec une hausse importante du coût de la vie. Dans un second temps, les activités scolaires ont été paralysées sur toute l'étendue du territoire en raison d'un énième « *lock* ». Des barricades ont été installées en divers endroits. Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, plusieurs banques, pompes à essence et magasins ont gardé leurs portes fermées, alors que le commerce informel fonctionne au ralenti. Les écoles n'ont pas pu faire l'exception car pour elles non plus, des solutions n'ont pas été données.

Aucune mesure n'a été prise pour garantir une rentrée scolaire en toute sécurité, au contraire, la situation semble s'aggraver au fur et à mesure que la pénurie du carburant demeure. Certaines écoles ont tant bien que mal essayé de fonctionner en donnant des cours en ligne mais le problème d'énergie et d'accès à internet vient entraver l'initiative. Initiative qui a été très exclusive. Ce qui démontre clairement que tant que les crises politique, sociale et économique

demeurent, plus particulièrement l'insécurité, plus les écoles auront du mal à rouvrir leurs portes. Or la Constitution de 1987 à travers les articles 19 et 32, fait exigence à l'État de garantir le droit à l'éducation pour tous les enfants sans distinction. Et selon les instruments juridiques internationaux de protection des droits des enfants, ces derniers doivent jouir de leur droit à l'éducation dans toutes les circonstances.

VI. SANTÉ

Durant ces trois (3) derniers mois, la pénurie de carburant ou la guerre des gangs qui bloquent le port Lafito, les hôpitaux publics et privés, s'enfoncent dans une crise sans précédente. Les inquiétudes sont les mêmes par rapport à la non disponibilité des bonbonnes d'oxygène et autres matériels médicaux, tant dans les hôpitaux publics que privés. Cette pénurie affecte environ les trois quarts (3/4) des principaux hôpitaux du pays, selon des données récemment recueillies par l'Organisation panaméricaine de la Santé/Organisation mondiale de la Santé. Le plus grand centre hospitalier du pays, l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti (HUEH), continue à faire face à de multiples problèmes, dont celui de l'énergie électrique, le manque de personnels et de matériels qui créent une situation très alarmante à l'Hôpital. Le fonctionnement au rabais des hôpitaux limite la prise en charge des patients. Aussi malade qu'était une personne, elle devrait apporter du carburant pour avoir accès aux soins de santé dans certains hôpitaux.

En plein milieu d'un contexte sanitaire précaire, les premiers signes d'une éventuelle remontée du choléra a fait son apparition[12]. Cette recrudescence est survenue dans un contexte de fermeture des principaux centres hospitaliers du pays, des professionnels de santé qui ne peuvent pas se déplacer à cause de la pénurie du carburant, et des compagnies de distribution d'eau potable en difficulté. Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) a présenté l'évolution du choléra sur le territoire national pour la période du 12 novembre 2022, environ 8 227 cas suspects sont recensés, 7 228 personnes sont hospitalisées. Le 30 octobre 2022, Défenseurs Plus a dénoncé dans une note, l'irresponsabilité des autorités du Ministère de la santé

[12] Cette épidémie introduit dans l'écosystème sanitaire haïtien en octobre 2010 a causé jusqu'en 2019 environ 800 000 infections et un peu plus de 10 000 morts.

et de la population (Mspp) qui sont restées indifférentes face aux problèmes des premiers patients qui périssaient, faute de soins dans les hôpitaux, les centres de santé et les dispensaires[13].

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La mauvaise gestion de la chose publique a toujours occasionné des vagues sporadiques de mobilisations populaires. Depuis 2017, on observe une suite de contestations où la population réclame l'émergence d'un État qui œuvre pour une distribution équitable du peu de richesse du pays, une justice distributive. À chaque cause occasionnelle (contestation du budget national, crise de carburant, reddition des comptes publics, l'insécurité…) surgissent des revendications structurelles. Ces derniers temps, on a connu une suite de phénomènes « *peyi lòk* », lequel phénomène s'introduit sur le terrain des mouvements populaires et dans le vocabulaire politique haïtien. Durant la période considérée dans ce travail (12 septembre-12 novembre), le pays a connu une énième paralysie des principaux secteurs d'activités ayant accentué davantage les violations flagrantes des droits fondamentaux des haïtiens/haïtiennes**.**

Ainsi, faut-il souligner que l'arrêt ou le ralentissement des activités est occasionné d'une part par l'insouciance des dirigeants en place, qui sans aucune légitimé ont décidé d'augmenter les prix des produits pétroliers ; d'autre part, par le manque de volonté et compétence des autorités gouvernementales à freiner la machine infernale de l'insécurité. Il s'ensuit que cette période de crise a occasionné une intensification des violations de certains droits fondamentaux, tels que : l'accès à la justice, le droit de manifester, le droit à la sécurité, le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit à la vie.

[13]Défenseurs Plus, *Face à la remontée du choléra, le Collectif Défenseurs Plus lance un SOS aux autorités gouvernementales***.** En ligne **<**https://defenseursplus.org/face-a-la-remontee-du-cholera-le-collectif-defenseurs-plus-lance-un-sos-aux-autorites-gouvernementales/**>**

Recommandations

Considérant que l'État haïtien est le premier garant des droits fondamentaux de la population, en vertu des différentes conventions, pactes signés et ratifiés par ce dernier, Défenseurs Plus formule les recommandations suivantes aux autorités gouvernementales et judiciaires en place, pour éviter une nouvelle situation catastrophique de ce genre :

Première partie :

- Se basant sur la résolution de l'ONU, la justice haïtienne doit enquêter pour trouver ceux et celles qui sont impliqués dans le financement des gangs en Haïti, et les punir selon les peines du code pénal haïtien ;
- Définir une politique de sécurité efficace tout en renforçant l'institution policière en termes de ressources humaines et matériels ;
- Renforcer la capacité des policiers qui interviennent lors des manifestations pour éviter les décès par balles et autres bavures policières ;
- Revoir les prescrits de la constitution haïtienne pour une sortie de crise;
- Trouver un accord politique pouvant favoriser le retour à l'ordre démocratique dans le pays ;
- Renforcer la sécurité des locaux étatiques, particulièrement ceux de la justice afin de sauvegarder les dossiers des justiciables.

Deuxième partie:

- Avoir le contrôle du stock de carburant pour éviter d'autres raretés et des incendies en raison du marché informel de gazoline ;
- Prioriser des actions humanitaires pour les personnes en difficultés (personnes malades, personnes du 3eme âge, personnes handicapées, les enfants et les déplacés internes) ;

- Entamer des actions auprès des instances régionales et internationales contre l'État dominicain pour les cas de maltraitance et les assassinats à l'encontre des haïtiens et haïtiennes sur le territoire dominicain.

Troisième partie :

- Renforcer les hôpitaux publics en vue d'accroitre leur capacité à prendre en charge les personnes malades, particulièrement celles atteintes du choléra, ainsi que les femmes enceintes et les nouveaux nés ;
- Réactiver les programmes de sensibilisation en vue du renforcement la lutte contre le choléra dans le pays, particulièrement dans les quartiers populaires et les zones rurales.

Quatrième partie:

- Favoriser la rentrée des classes pour l'année académique 2022-2023 ;
- Prendre en charge les enfants rapatriés et les enfants fuyant les guerres de gang ;